

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Audrey SAUNIER

Étaient excusés : Josiane CHABERT (pouvoir à Jean-Pierre JOURDAIN), Patrick FIORINI (pouvoir à Henri MONTELLANICO), Aurélia DUCHET (Pouvoir à Jacques GOLIASSE), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à Olivier SUSINI)

Objet : Compte de gestion 2023

Monsieur le comptable public de Givors a transmis le compte de gestion 2023.

Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2023, au compte administratif et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 369 900, 00€	2 125 579.36 €	2 369 900,00 €	2 291 232,09 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
823 489,32€	714 188,55 €	823 489,32 €	473 258,94 €

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 3 avril 2024

Le Président,

Henri MONTELLANICO



Le secrétaire de séance,

Jacques GOLIASSE

